

Cuirs et peaux

CP 128

Salaires et conditions de travail

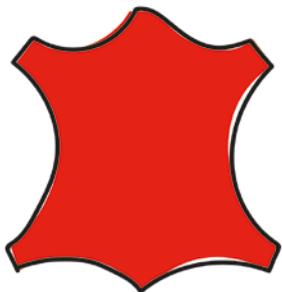
2017 - 2018

FGTB

Centrale Générale

Ensemble, on est plus forts

www.accg.be



Cuirs et peaux

CP 128

Quelles améliorations ?

Salaires et indemnités ↗

Au 1^{er} septembre 2017, tous les salaires augmentent de 0,15 €. L'indemnité de sécurité d'existence augmente de 1 €.

Congé d'ancienneté

À partir du 1^{er} janvier 2018, nous avons obtenu un jour de congé à partir de 20 ans d'ancienneté pour les travailleurs qui n'en bénéficiaient pas encore.

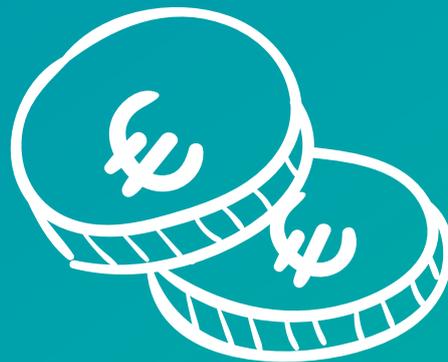
RCC et crédit-temps

Les travailleurs du secteur ont accès à toutes les formes de RCC et de crédit-temps.

Le masculin est utilisé au sens neutre et désigne tant les femmes que les hommes.

Sommaire

- 5 Salaire et indemnités
- 11 Temps de travail
- 13 Fin de carrière
- 15 Avantages sociaux
- 17 Autres
- 19 Représentation syndicale



Salaire
et indemnités

Salaires et indemnités

Au 1^{er} septembre 2017, les salaires minimums et réels appliqués dans les entreprises augmentent de 0,15 €.

Minimas sectoriels à partir du 1^{er} octobre 2017

Tannerie et commerce de cuirs et peaux brutes – CP 128.01

Grosses peausséries et peaux de bovins	
Catégorie 0A	11,1950 €
Catégorie 0B	11,3590 €
Catégorie 1A	11,5470 €
Catégorie 1B	11,6250 €
Catégorie 2A	11,7040 €
Catégorie 2B	11,8640 €
Catégorie 3A	11,9645 €
Catégorie 3B	12,1280 €
Catégorie 4	12,2670 €
Catégorie 5	12,5560 €

Peaux d'ovins et de caprins	
Catégorie 0A	10,9200 €
Catégorie 0B	11,0560 €
Catégorie 1A	11,2475 €
Catégorie 1B	11,3325 €
Catégorie 2A	11,4005 €
Catégorie 2B	11,5315 €
Catégorie 3A	11,7015 €
Catégorie 4	11,9645 €
Catégorie 5	12,2260 €

Commerce de cuirs et peaux brutes			
Chef d'équipe	12,5365 €	Chauffeur	12,2255 €
Classeur	12,3265 €	Manœuvre	12,0805 €
Crouponneur	12,2255 €		

Chaussures, bottiers et chausseurs – CP 128.02

Classe 1	13,0320 €
Classe 2	13,7285 €
Classe 3	13,5595 €
Classe 4	12,3315 €
Classe 5	12,0645 €

Classe 6	12,9520 €
Classe 7	11,8150 €
Classe 8	11,6020 €
Classe 9	11,4065 €

Maroquinerie et industrie de la ganterie – CP 128.03

Maroquinerie	
Surqualifié	12,6760 €
Qualifié	11,9460 €
Semi-qualifié	11,5935 €
Spécialisé	11,2375 €
Semi-spécialisé	10,8700 €
Débutant	10,5130 €

Ganterie	
Triage	11,1510 €
Lotissement	10,8780 €
Coupe	10,6910 €
Fendre	10,1180 €
Non-qualifié	9,9310 €
Fourchetter, couper, dresser, piquer, broder, noircir, emballer, refilet	9,5810 €

Fabrication de courroies et d'articles industriels en cuir – CP 128.05

Catégorie 1	10,4320 €
Catégorie 2	10,2295 €
Catégorie 3	9,9195 €

Pour les montants actualisés, consultez notre site web : www.accg.be

Primes d'équipes

En cas de travail en équipes successives, vous avez droit au supplément suivant :

- Tanneries (128.01) : 6 % du salaire horaire
- Chaussures (128.02) : 5 % du salaire horaire
- Maroquinerie (128.03) : 10 % du salaire horaire

Chèques-repas

Vous avez droit à un chèque-repas d'une valeur minimale de 3,20 €, dont l'intervention de l'employeur s'élève à 2,10 € et celle du travailleur à 1,10 €.

Prime de fin d'année

Les travailleurs du secteur ont droit à une prime de fin d'année. Le montant de cette prime est fixé à 8,33 % du salaire gagné entre le 1^{er} décembre et le 30 novembre. La prime de fin d'année est payée entre le 15 et le 31 décembre.

Vous recevez une prime proportionnelle au nombre de jours travaillés ou assimilés.

Frais de transport

Les frais de transport entre le domicile et le lieu de travail sont intégralement remboursés à 100 % du tarif d'une carte de train 2^e classe, quel que soit le moyen de transport utilisé.

Eco-chèques

Avant le 31 décembre 2017, les travailleurs du secteur qui sont en service depuis au moins le 1^{er} juillet 2017 reçoivent des éco-chèques pour un montant de 50 €, de façon non-récurrente et indépendamment de leur temps de travail.

Indemnité chômage temporaire

Il s'agit d'une indemnité complémentaire versée par l'employeur aux travailleurs en chômage temporaire.

Cette indemnité est augmentée de 1 € à partir du 1^{er} octobre 2017 et atteint 11,7620 € par jour.

Temps de travail

La durée hebdomadaire du travail est fixée à :

- Tanneries (128.01) : 38 heures par semaine
- Chaussures (128.02) : 37h20 par semaine
- Maroquinerie (128.03) : 38 heures par semaine
- Fabrication de courroies (128.05) : 38 heures par semaine

Congé d'ancienneté

Si vous êtes en service dans le secteur ou l'entreprise depuis quelques années, vous avez droit à un ou plusieurs jours de congé d'ancienneté payés. Grâce au travail syndical, nous avons obtenu un jour de congé d'ancienneté après 20 ans dans le secteur pour tous les travailleurs qui n'en bénéficiaient pas par ailleurs.

Congés d'ancienneté en fonction du sous-secteur :

- Tanneries (128.01) : 1 jour à partir de 7 ans dans le secteur
- Chaussures (128.02) : 1 jour à partir de 20 ans dans le secteur
- Maroquinerie (128.03) :
 - 1 jour à partir de 15 ans dans l'entreprise
 - 2 jours à partir de 20 ans dans l'entreprise
 - 1 jour à partir de 20 ans dans le secteur
- Fabrication de courroies (128.05) : 1 jour à partir de 20 ans dans le secteur



Fin de carrière

RCC

Les systèmes de prépension suivants sont possibles :

- RCC à 60 ans avec une carrière de 40 ans (hommes) ou 33 ans (femmes). Ce système est possible jusqu'au 31 décembre 2017. A partir de 2018, l'âge est porté à 62 ans.
- RCC à 58 ans (en 2017) ou 59 ans (en 2018) avec une carrière de 33 ans dont 20 ans dans un régime de travail comportant des prestations de nuit ou dans un métier lourd.
- RCC à 58 ans (en 2017) ou 59 ans (en 2018) avec une carrière de 35 ans dont au moins 5 ou 7 ans dans un métier lourd.
- RCC à 58 ans avec 35 ans de carrière et des problèmes médicaux.
- RCC à 58 ans (en 2017) ou 59 ans (en 2018) avec une carrière de 40 ans.

Emploi fin de carrière

Dans le secteur du cuir, il existe la possibilité de prendre un crédit-temps fin de carrière à partir de 55 ans, si vous avez une carrière de 35 ans, après 20 ans de travail de nuit ou en cas de métier lourd.



Avantages sociaux

Prime syndicale

Le montant de la prime syndicale pour tous les ouvriers syndiqués qui ont travaillé une année complète est de 135 €. Elle sera augmentée à 145 € dès que le plafond fiscal le permettra (en attente d'une décision politique).



Autres

Crédit-temps

Les systèmes de crédit-temps suivants sont possibles :

- Crédit-temps fin de carrière à partir de 55 ans, après une carrière de 35 ans, après 20 ans de travail de nuit ou dans un métier lourd
- Crédit-temps avec motif soin jusqu'à 51 mois à mi-temps ou à temps plein
- Crédit-temps avec motif formation jusqu'à 36 mois à mi-temps ou à temps plein

Formation

A partir de 2017, les travailleurs du secteur ont droit à 2 jours de formation en moyenne par an.



Représentation
syndicale

Vos sections régionales

BRABANT WALLON

rue de Namur 24
1400 Nivelles
067/21.18.84
cg.BrabantWallon@accg.be

BRUXELLES - VLAAMS BRABANT

rue Watteuu 2-8, 1000 Bruxelles
02/512.79.78 - 02/512.56.46

Maria Theresiastraat 113
3000 Leuven
016/22.21.83 - 016/27 04 95
accg.BXL-VlaamsBrabant@accg.be

CENTRE

rue Aubry 23, 7100 Haine-St-Paul
064/23.82.00
cg.Centre@accg.be

LIEGE - HUY - WAREMME

place Saint-Paul 13, 4000 Liège
04/223.36.94 - 04/222.08.10
cg.Liege@accg.be

MONS - BORINAGE

rue Lamir 18-20, 7000 Mons
065/22.14.00
cg.Borinage@accg.be

LUXEMBOURG

rue Fonteny Maroy 1
6800 Libramont
061/53.01.60
cg.Luxembourg@accg.be

CHARLEROI

bld Devreux 36/38 bt 9
6000 Charleroi
071/64.12.95
cg.Charleroi@accg.be

NAMUR

rue Dewez 40-42 (2e étage)
5000 Namur
081/64.99.66
cg.namur@accg.be

WAPI

av. de Maire 134, 7500 Tournai
069/66.94.20

Rue du Val 3, 7700 Mouscron
056/85.33.33
cg.wapi@accg.be

VERVIERS

rue de Bruxelles 19, 4800 Verviers
087/29.24.58/60
cg.Verviers@accg.be


Floreal
Holidays



Vacances pour tous
dans les plus beaux coins
de Belgique

7 campings
4 domaines
de vacances

Nature Balades
Mer Ardennes
Camping Vélo
Des lieux uniques
Animation enfants
Terrains de sport
Gastronomie
Aventure
Détassement

N'oubliez pas votre réduction!
Affiliés Centrale Générale - FGTB:
25% sur le logement.

Découvrez toutes nos destinations:
www.florealholidays.be



Cuir et peaux

CP 128

Plus d'infos ?

www.accg.be

 **Centrale Générale - FGTB**

FGTB

Centrale Générale

Ensemble, on est plus forts